



Règlement intérieur et charte DANSE ET VIE 2021-2022

- Fournir obligatoirement un certificat médical et la fiche d'inscription remplie.
- Les cours de danse ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires
- En dessous de 5 élèves le cours peut être supprimé
- La section danse décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Les cours de danse ne sont pas un lieu de récréation, mais une discipline artistique qui demande respect du professeur, sérieux et ponctualité.
- Le niveau de l'élève sera évalué par le professeur.
- Une tenue règlementaire et une coiffure adaptée à chaque cours seront exigées.
- **Si votre enfant désire participer au spectacle de fin d'année, Il s'engage de ce fait :**
 - 📅 A être assidu tout au long de l'année
 - 📅 A travailler avec sérieux à la préparation du spectacle.
 - 📅 Trop d'absences injustifiées aux répétitions peuvent entraîner l'exclusion de l'élève au spectacle de fin d'année.
 - 📅 Une participation de 30€ par cours vous sera demandée pour la location des costumes du spectacle de fin d'année,
 - 📅 Le spectacle de fin d'année scolaire devrait avoir lieu fin juin (date et lieu à préciser)
 - 📅 Si vous ou votre enfant ne veut ou ne peut participer aux manifestations faites le savoir à Anne-Marie au plus vite ,Merci

ARTICLE 1 : Mesures sanitaires Covid 19

- Tous les danseurs (ses) doivent arriver et repartir en tenue de danse seuls les chaussons seront mis sur place
- Pour chaque cours il faudra emmener une serviette, du gel hydro alcoolique et une petite gourde
- Les personnes habilitées à récupérer les enfants après le cours doivent se présenter auprès d'Anne-Marie et doivent porter un masque . Ceci afin de garantir la sécurité de vos enfants.

ARTICLE 2 :

- Toutes personnes non adhérentes, parents et accompagnateurs, ne peuvent rester dans la salle pendant les cours. Ceci pour des raisons de sécurité et pour le bon déroulement des cours

ARTICLE 3 : Tenue

- Les danseurs(ses) doivent revêtir une tenue spécifique suivant leurs cours.

Attention : Ne pas acheter de tenue pour l'instant, attendre l'avis du professeur de danse.

Cheveux attachés obligatoires pour le cours :

- Pour le classique : un chignon
- Pour le jazz : une queue de cheval